

Conditions Générales de Vente



Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'accompagnement proposé par la société **Intern'Action** intitulé "les fondamentaux du management ». Tout individu candidat au programme est considéré comme "client" et accepte les termes de ces conditions en s'inscrivant.

Article 2 : Limitation d'âge

L'inscription au **programme « manager +++ »** est réservée aux personnes physiques de plus de 16 ans pour les produits physiques et numériques, et de plus de 18 ans pour les services tels que coaching, ateliers, et séminaires.

Nous faisons de notre mieux pour restreindre l'accès à nos sites, produits et services aux mineurs. Même si le contenu de nos produits et services n'est pas de nature choquante, nous préférons nous adresser à un public mature et capable d'appréhender les implications et les responsabilités du monde de l'entreprise.

Article 3 : Candidature

La candidature au programme « **manager +++** » implique l'**acceptation intégrale** des présentes conditions générales. Ce programme offre un accompagnement personnalisé sur une période de 6 à 12 semaines, comprenant des séances de mentorat individuelles, des sessions de travail hebdomadaires, un suivi via WhatsApp, ainsi que la relecture et optimisation des supports de travail.

Article 3 : Prix

Les tarifs du programme sont indiqués en euros Toutes Charges Comprises. Le client peut candidater en effectuant le paiement selon les modalités disponibles sur la page dédiée. Les prix peuvent être modifiés, mais le tarif appliqué sera celui annoncé au moment de la signature.

Article 4 : Paiement

Le paiement est requis au moment de la commande.

Le paiement se fait par carte bancaire ou par virement bancaire. Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par l'intermédiaire de la société Stripe.

Si une formation est payable en plusieurs fois et qu'un des paiements est rejeté, le client se voit suspendre ses sessions de travail jusqu'à la régularisation de son paiement décliné. Si la régularisation n'est pas effectuée sous un délai de 30 jours, le client sera redevable de l'intégralité du solde restant, qui sera due immédiatement.

Article 5 : Accès et Suivi

L'accès aux ressources numériques se fait par la plateforme sécurisée [Système.io](https://systeme.io). Les séances individuelles sont programmées selon les disponibilités convenues entre le client et Mylène HENRAT, gérante de la société **Intern'Action**. Le client s'engage à être ponctuel aux séances et à respecter les horaires fixés.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du programme, y compris les supports et conseils, restent la propriété intellectuelle exclusive de la société **Mylène Henrat – Intern'Action**.

Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores ou à communiquer ses identifiants personnels de connexion à l'espace membre à un tiers.

Article 7 : Annulation et Remboursement

Toute annulation doit être notifiée par écrit à mylènehenrat@internaction.fr. Les remboursements sont soumis à des conditions spécifiques détaillées comme suit :

- Annulation entre 48h et 15 jours après la validation de collaboration (notifié par mail) : Remboursement intégral lié à la garantie “satisfait ou remboursé”
- Annulation après 15 jours : Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 : Protection des données personnelles

Le client autorise Mylène Henrat – Intern’Action à conserver et utiliser les données personnelles fournies dans le cadre de cet accompagnement conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de protection des données personnelles.

Article 9 : Informations sur la société et responsabilités

La Société **Intern’Action** est société de droit français dont l’adresse est :

Mylène Henrat – Intern’Action

12 rue de la république

97110 Pointe à Pitre

GUADELOUPE

L’accompagnement proposé vise à fournir des conseils et des orientations pour le développement professionnel du client. Cependant, **Mylène Henrat – Intern’Action** ne peut garantir les résultats spécifiques que le client obtiendra.

Article 10 : Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, pour quelque raison que ce soit, ou de contestation frauduleuse de paiement déjà effectué, le client sera tenu de rembourser tous les frais engagés par la société **Intern’Action** pour la récupération des sommes dues, y compris les frais de recouvrement.

Le client doit comprendre que tout défaut de paiement constitue une infraction pénale, et la société **Intern'Action** se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre lui pour obtenir réparation.

Tout client qui annule un paiement, ou tente de le faire, en violation des présentes conditions générales de vente, ou qui effectue une demande de remboursement auprès de son établissement bancaire après avoir reçu un produit numérique, est passible de poursuites pénales pour fraude. **Intern'Action** pourra exiger le paiement intégral de toutes les sommes dues, plus des dommages et intérêts.

En outre, **Intern'Action** pourra transmettre toutes les informations nécessaires, y compris des informations personnelles, aux autorités compétentes et aux sociétés de recouvrement de dettes pour l'aider dans le recouvrement des montants dus.

En achetant un produit numérique, le client reconnaît et accepte ces conditions. Il accepte également de payer toutes les sommes dues pour le produit, y compris en cas de demande de remboursement ultérieure qui est rejetée, en accord avec les termes de l'article 7 des présentes conditions générales de vente.

En cas de litige relatif à un paiement, le client doit d'abord contacter le service client de la société **Intern'Action** à mylenehenrat@internaction.fr avant de prendre toute autre mesure. Si le client engage une action sans avoir préalablement contacté le service client de la société **Intern'Action**, l'entreprise se réserve le droit de réclamer le remboursement des frais liés à la gestion du litige.

